



**Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat**  
Auszug aus dem Protokoll der Sitzungen des Staatsrates

Séance du 24 JAN. 2007  
Sitzung vom

**LE CONSEIL D'ETAT,**

Vu la requête du 20 septembre 2006 de la municipalité de Monthey, sollicitant l'homologation de la modification partielle du plan d'affectation des zones (secteur au lieu-dit « Les Ilettes », parcelle No 1711);

Vu les articles 75 et 78 de la Constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 5 février 2004 sur les communes (LCo);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) et ses dispositions cantonales d'application du 23 janvier 1987 (LcAT);

Vu quant aux frais l'article 88 de la loi sur la juridiction et la procédure administratives du 6 octobre 1976 (LPJA);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique inséré dans le Bulletin officiel No 14 du 7 avril 2006;

Vu l'absence d'opposition;

Vu la décision du 19 juin 2006 du Conseil général de Monthey approuvant la modification partielle du plan d'affectation des zones (secteur au lieu-dit « Les Ilettes », parcelle No 1711), décision publiée dans le Bulletin officiel No 25 du 23 juin 2006;

Vu l'avis référendaire paru dans le Bulletin officiel No 25 du 23 juin 2006;

Vu l'absence de recours;

Vu le préavis du 9 janvier 2007 du Service de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition du Département des finances, des institutions et de la sécurité,

*d é c i d e :*

d'homologuer la modification partielle du plan d'affectation des zones (secteur au lieu-dit « Les Ilettes », parcelle No 1711) telle qu'approuvée par le conseil général de Monthey le 19 juin 2006.

émolument : 150 francs

Pour copie conforme,  
LE CHANCELIER D'ETAT :

- 6 extr. DFIS
- 1 extr. IF

*A. Michel*

